

MAIRIE D'ANJOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2022

Date de convocation : le 13 Décembre 2022

Début de séance à 18h30.

Présents : Mr DOLPHIN Jean-Michel, Mme MOREL Christine, Mr LECLERCQ Claude, Mme BOUTEILLON Véronique, Mr MOREL Joël, Mr DOLJANSKY Paul, Mme REBUT Carine, Mme DUMOULIN Sabrina, Mme BOGEAT Caroline.

Excusés: Mr TALARON Patrice, Mr ALFARO Ramon.

Absent : Mr CASTEL Jonathan, Mr CICILIEN Thibault.

Pouvoir de Mr ALFARO Ramon à Mr LECLERCQ Claude.

❖ **SECTION INVESTISSEMENT ¼ DES CREDITS DEL'AN 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de voter, en section investissement, un ¼ des crédits de l'année comptable 2022 afin de pouvoir honorer des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 : délibération est prise à l'unanimité.

❖ **SAS METHAVAREZE :**

Le projet de la SAS METHAVAREZE pour une méthanisation agricole sur la commune d'Auberives sur Varèze avait déjà été présenté au conseil municipal, mais un arrêté préfectoral a été pris le 17 novembre 2022 pour une consultation du public eu égard une demande d'enregistrement.

Par délibération unanime, un avis favorable est donné à cette demande d'enregistrement pour la mise en place de méthanisation agricole route de grange neuve à Auberives sur Varèze.

❖ **DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Deux agents sont partis en retraite, nécessitant un tuilage, d'où le paiement sur une même période du double d'agents sur un même poste, avec répercussion des charges, et du fait du paiement des congés payés d'un agent décédé, des virements de crédits sont votés à l'unanimité en section fonctionnement.

Diminution de crédits à l'article 022 « Dépenses imprévues de Fonctionnement » et augmentation du même montant au chapitre 012 « Charges de Personnel ».

De plus eu égard à des demandes de subventions formulées en cours d'année, diminution de crédits chapitre 022 « Dépenses imprévues de Fonctionnement » pour 2000 € et augmentation de crédits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du même montant. Délibération est prise à l'unanimité.

❖ DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Lors de l'élaboration du budget primitif 2022, le projet de construction d'un centre social intercommunal et d'une crèche sur la commune n'était pas assez réfléchi et donc aucun crédit n'était voté en ce sens.

Or, les 4 communes ayant mûri le projet, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée avec la Société AMOLAND de Serpaize.

Leur travail sur le programme et le montage juridique sera réglé en plusieurs fois, d'où la nécessité de virer des crédits du chapitre 020 « Dépenses imprévues d'Investissement » au chapitre 23 « Immobilisations en cours de construction » pour 3 500 € : Délibération est prise à l'unanimité.

Arrivée de Mr CICILIEN Thibault.

❖ DECISION MODIFICATIVE N°3 :

Un capital a été versé par notre assurance CIGAC sur la trésorerie de la collectivité suite au décès d'un de nos agents.

Afin que cette somme soit reversée à son ayant droit, il convient de la mandater de l'article 6478 « Autres charges sociales » qui est insuffisamment crédité.

Délibération est prise à l'unanimité pour virer des crédits depuis l'article 022 « Dépenses imprévues de Fonctionnement ».

❖ NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :

Les contrats enfance jeunesse avec la CAF vont se terminer au 31 décembre 2022.

De janvier 2023 à 2027, c'est la convention territoriale globale qui prendra le relais qui répondra aux besoins des familles, en incluant les mobilités, le numérique, l'accès aux droits, le handicap, les compétences psychosociales, la culture...

D'autres signataires y seront associés en plus de la CAF, tels que le Département, la MSA, la CPAM et Pôle Emploi.

Le but est d'organiser l'enfance jeunesse, d'agir pour les publics fragilisés.

Cette convention s'adresse à EBER et à toutes les communes s'y rapportant, elle garantit le financement des actions relevant du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF Isère et celles du Contrat Territorial Jeunesse avec le Département.

1 personne du Fil de l'Ambre va piloter ce dossier à EBER.

Délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Mr le Maire à signer ladite convention et ses avenants à venir.

❖ **RAPPORT D'ACTIVITE EBER :**

Monsieur le Maire présente un condensé du rapport d'activité de la Communauté de Communes sur 2021.

Les différents thèmes de compétence d'EBER sont abordés avec leur fréquentation et leur budget : économie, environnement, logements, urbanisme, eau assainissement, voirie, transport, solidarité, culture et sport.

Le budget 2021 présente un résultat global d'excédent de + 16,4 Millions d'euros.

Délibération est prise à l'unanimité pour approuver le rapport d'activité 2021 d'EBER.

❖ **VALIDATION DE PRINCIPE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EFFACEMENT DIFFUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ANJOU :**

Un courrier a été adressé par EBER, présentant la demande de la Société VOLTALIS, opérateur spécialisé dans la gestion active de la consommation d'électricité des particuliers, qui propose un démarchage de porte à porte afin d'installer, chez les foyers chauffés à l'électricité, un petit boîtier intelligent relié aux radiateurs et ballon d'eau chaude.

Délibération est prise à l'unanimité pour énoncer une DESAPPROBATION de ce principe de démarche d'effacement demandée par cette société.

❖ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Lecture du courrier de Mme CHAPUIS O.
- demandant la réparation en urgence des ardoises du clocher de l'église. Une grue doit être louée pour un coût très onéreux et un risque limité car l'accès arrière de l'église est barré.
Un devis va cependant être demandé aux alpinistes qui étaient intervenus avant 2014 sur l'église.
- **Compte Rendu du CA du Fil de l'Ambre et avancement du dossier pour les travaux du Centre Social :**

Un bâtiment pour créer un centre social intercommunal (ANJOU, AGNIN, BOUGE, SONNAY) et une crèche sur un terrain communal d'ANJOU de 3720 m² est à l'étude. La crèche pourrait contenir 20 lits. Les bâtiments pourraient s'étendre sur 1200 m².

Le portage du projet serait fait par la Mairie d'ANJOU et des recherches de subventions seront faites auprès du Département, de la Région, de l'Etat et de la CAF.

Lors du CA du Fil de l'Ambre un point a été fait sur l'avancement du programme de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour ce projet de construction menée par la Société AMOLAND.

Les 4 maires doivent se rencontrer prochainement pour étudier les apports de chacun, les responsabilités et autres questions juridiques.

- Repas des Aînés :

Mme Véronique BOUTEILLON, responsable de la Commission Action Sociale, annonce que le repas dédié aux aînés du 3 décembre dernier a regroupé 120 convives à la salle du Dauphiné autour d'un repas préparé par la « Cas'à Dadou » très apprécié.

L'animation spectacle cabaret a été produite par Véronique et Pierre-Luc MOINEL de La Chapelle de Surieu.

- Marché de Noël du Sou des Ecoles :

Mr Thibault CICILIEN, Président du Sou des Ecoles, explique que le grand sapin avait encore été installé près de la salle du Dauphiné pour le marché de Noël des 9 et 10 décembre dernier. De bons retours ont été observés quant à la décoration de la salle par les 23 exposants et les visiteurs.

A noter un problème d'électricité, il faudra peut-être penser à installer un boîtier électrique indépendant des salles.

Fin de séance à 20H.

